



## Bulletin du Service éducatif des Archives départementales de Lot-et-Garonne

# N° 5

par Patrick Bancharrel et Patrick Tachouzin

Archives départementales du Lot-et-Garonne  
3 place de Verdun 47015 AGEN CEDEX  
tel. 05-53-69-42-50

LOT-ET-GARONNE  
CONSEIL GÉNÉRAL



*L'histoire des mentalités est un aspect fondamental de l'étude profonde des mutations de la population française. C'est à cette histoire que se consacre ce bulletin, au travers d'un thème bien particulier qui est celui de la sorcellerie. Un bulletin qui se veut avant tout une approche historique de ce phénomène à travers l'exemple de l'Agenais et les documents des Archives départementales de Lot-et-Garonne. Mais un bulletin qui peut aussi devenir un pont jeté entre la réalité et le conte, permettant de bâtir un projet d'étude transversal associant l'Histoire et le Français, pour des classes de CM1, CM2, 5ème ou même de Seconde.*

# La sorcellerie en Agenais

Élément symbolique du Mal, la sorcière hante de sa funeste silhouette l'imaginaire enfantin et peuple les nombreux contes qui, de transmission orale en transcription écrite, sont parvenus jusqu'à nous. Pourtant si ce personnage appartient au monde de la littérature, le combat contre une prétendue sorcellerie est bien une réalité historique.

Plongeant ses racines au coeur du Moyen Age, le thème de la sorcellerie est présent dès 506 et le concile d'Agde où un canon était consacré à cette question. Il faut cependant attendre la fin du XVe siècle pour que la «traque des sorcières» prenne un caractère systématique en Europe, suite à la rédaction par le pape Innocent VIII de la bulle «Summis desiderantes affectivus», dans laquelle la sorcellerie est assimilée à la pire des hérésies et passible de la peine capitale, considérée comme «seule punition juste».

Pour plus d'information :

Concile : Assemblée des évêques de l'Eglise catholique. Le premier concile à s'être tenu est le concile de Nicée, en 325, où fut défini le Credo.

Canon : Loi ecclésiastique, définie lors d'un concile, en matière de foi mais aussi de discipline religieuse.

En Agenais, la sorcière est désignée sous deux mots très différents. Elle peut être la "pousouère", c'est-à-dire l'empoisonneuse. Ce mot est surtout fréquent au nord de la Garonne. Elle peut être aussi, dans la partie landaise, "l'hitilhera", c'est à dire la jeteuse de sort.

Concile de Trente : Convoqué par le pape Paul III entre 1545 et 1563, il a réformé profondément l'Eglise catholique mais aussi créé, avec la mise en place de l'Inquisition, une arme pour lutter contre l'hérésie et enrayer l'extension du protestantisme en Europe.

S'il semble avéré que des procès en sorcellerie se soient tenus en Agenais dès le Moyen Age, les premiers documents conséquents sur ce thème n'apparaissent qu'au début du XVIIe siècle, essentiellement sous la forme de procès-verbaux de condamnations prononcées par les diverses instances judiciaires, documents répertoriés dans la série B des Archives départementales. Des procès-verbaux qui s'étalent sur deux siècles et révèlent des caractères intéressants: la forte féminisation du phénomène (plus des deux tiers des procès), la dureté des peines infligées (souvent le bûcher précédé de la pendaison, ou la flagellation publique dans certains cas), ainsi que la coïncidence entre les flambées de lutte contre la sorcellerie et les crises économiques. Il est vrai que les périodes de calamités naturelles sont souvent associées à une prétendue influence néfaste des forces démoniaques. Dans ces moments, la chasse aux sorcières devient un exutoire aux malheurs de la population. C'est en particulier le cas en 1611.

L'abondance des procédures engagées à partir du XVIIe siècle peut enfin s'expliquer par la politique de reconquête religieuse initiée par le concile de Trente après la crise du XVIe siècle. Une politique de reconquête qui passe par une lutte acharnée contre toutes les formes de déviance et de paganisme aussitôt assimilées à de la sorcellerie. L'évêque d'Agen Nicolas de Villars, titulaire du siège diocésain au début du XVIIe siècle, illustre très bien cette lutte, comme le montrent les notes prises lors de ses visites paroissiales, notes étudiées par Lucile Bourrachot dans son article sur le diocèse d'Agen paru en 1969 dans la Revue de l'Agenais.

Si la sorcellerie disparaît en tant qu'acte criminel au début du XIXe siècle, elle demeure néanmoins fortement ancrée dans le vécu populaire, comme en témoigne le document que nous vous proposons dans ce bulletin.



# Le déroulement de l'affaire.

## a) Les protagonistes :

- Anne Duval, veuve Chauffour, vieille femme décrite comme laide et pauvre, soupçonnée par ses voisins de se livrer à la sorcellerie, habite au lieu-dit Campiac dans la commune de Bournel.
- Delphine Benet, épouse de Jean Froment, dite Barbançonne mère, vit avec son mari à une centaine de mètres de chez Anne Duval. Elle souffre de paralysie et soupçonne Anne Duval de lui avoir jeté un sort.
- Anne Froment, veuve de Pierre Petit, fille des précédents, dite Barbançonne fille. Elle vient de perdre quasiment coup sur coup son mari et son fils.
- Marie Benet, veuve Lespinasse, dite Coustounne mère. Elle est la voisine des précédentes.
- Marie Lespinasse, épouse Tounadre, dite Coustounne fille. Elle habite dans la commune de Sainte-Sabine, en Dordogne. Elle se plaint de douleurs internes violentes et accuse Anne Duval d'en être la cause.

## b) L'affaire :

Le 12 décembre 1824, vers onze heures du matin, Anne Froment et Marie Benet se rendent chez Ménotte Lavigne, pour lui demander où se trouve Anne Duval. Elle est partie. Marie Benet décide d'attendre Anne Duval chez Lavigne. Pendant ce temps, Anne Froment monte la garde sur la route. Vers une heure de l'après-midi, Anne Froment crie pour signaler l'arrivée d'Anne Duval. Marie Benet et Anne Froment entraînent Anne Duval par la force, cette dernière se débat et crie "Au secours !". Pour la faire taire, ses deux agresseurs lui donnent des coups de bâton sur la tête et le reste du corps, tout en la traitant de vieille sorcière. Elles arrivent à la maison des Froment. Delphine Benet et Marie Lespinasse tourmentent, à leur tour, Anne Duval. Jean Froment se tient hors de la maison pour faire le guet. Les quatre femmes essaient d'obliger Anne Duval à annuler les mauvais sorts dont elles estiment être victimes. Anne Duval se défend de pouvoir le faire. Elle est rouée de coups. On lui attache les mains et on lui met les jambes dans le feu. Elle est grièvement brûlée. Les quatre tortionnaires finissent par se lasser et relâchent Anne Duval, vers trois heures de l'après-midi. Plusieurs témoins la voient rentrer chez elle dans un triste état.

## c) L'action de la justice :

Le 13 décembre, Marie Chauffour, fille d'Anne Duval se présente en larmes à la mairie de Bournel. Dellan, le maire, la reçoit et se rend sur place. Il découvre Anne Duval alitée. Elle porte de nombreuses meurtrissures sur le visage et de graves brûlures aux cuisses. Il s'indigne et recueille le témoignage de la victime ainsi que celui de plusieurs autres personnes. Le jour même, il écrit au sous-préfet de Villeneuve-sur-Lot pour lui faire part de l'affaire. Le 28 décembre, les gendarmes se livrent aux premières investigations (voir le document de la page 2).

Le 2 janvier 1825, une deuxième enquête de gendarmerie est diligentée par la sous-préfecture. Anne Duval est toujours au lit. Plusieurs témoins sont interrogés. Le 8 janvier, le sous-préfet rapporte l'affaire au préfet du Lot-et-Garonne. Delphine Benet et Anne Froment sont mises en prison, à Villeneuve-sur-Lot. Marie Benet et Marie Lespinasse sont en fuite. Au mois de juin, se déroule le procès en assise des quatre criminelles. Seulement trois d'entre-elles sont présentes. Marie Benet est toujours en fuite. Les plaidoiries des avocats expliquent le geste de leurs clientes par l'ignorance ou la folie passagère. Les deux avocats rejettent la responsabilité du drame sur Marie Benet, absente des débats. Marie Lespinasse est acquittée. Delphine Benet et Anne Froment sont condamnées à 5 ans de réclusion.

## Propositions de travail :

### 1) Présentation du document.

- ▣ Quel est le type du document ? Quel thème aborde-t-il ?
- ▣ Quelle est la date du document ? Qui dirige la France à cette époque ?
- ▣ Expliquez certains mots du vocabulaire : procès-verbal, gendarmerie royale, commune, canton.
- ▣ L'écriture ressemble-t-elle à la notre ? Il y a de nombreuses différences entre l'orthographe de ce texte et la notre. Identifiez en quelques-unes.

### 2) Le contexte du document.

- ▣ Quel est le régime politique de la France, à la date du document ?
- ▣ Sur une carte du Lot-et-Garonne, situez Castillonnès, Villeréal, Bournel, Mazière.
- ▣ Quelles étaient les conditions de vie des paysans au XIXe siècle ?
- ▣ Qu'est-ce qu'une sorcière ? Comment les traite-t-on au XIXe siècle ?

### 3) Le déroulement de l'action.

- ▣ Qui sont les personnages présents dans le texte ? Etablissez la carte d'identité de chacun, ainsi que leur rôle dans l'histoire.
- ▣ Etablissez une chronologie précise des événements.
- ▣ Que reproche-t-on à Anne Duval ? Qui ? Pour quelles raisons ? Que lui fait-on subir ? Pourquoi ?

### 4) Quelques idées supplémentaires.

- ▣ Ecrire une saynète avec les élèves reprenant cette affaire comme toile de fond historique.
- ▣ Mener une enquête auprès de la gendarmerie locale. Comparer les conditions de vie et de travail des gendarmes du XIXe siècle avec celles des gendarmes actuels. Les gendarmes produisent-ils encore aujourd'hui ce type de document ? Sous la même forme ? Comment une enquête de gendarmerie se passe-t-elle ?
- ▣ A l'aide du document et d'un journal local, mener un travail sur les fait-divers et leur évolution depuis le XIXe siècle.



LES  
**CONIVRATIONS**  
*faites à un Démon possédant  
 le corps d'une grande  
 Dame.*



Ovs soubsignez, certifications avoir veu, que le 19. Nouembre 1618. environ trois ou quatre heures du soir, apres avoir demeuré vne heure ou environ dans vne Chappelle de Nostre Dame de Guarilon, au Diocèse d'Auche, Exorciser vne Noble Dame de qualité, d'otle merite & l'honneur de la maifõme fait taire le nom, avec les exorcismes accoustumez en telles actions, elle fit de grands hurlements, grossit extraordinairement le visage, & le diable auroit esté cõtraint, apres

plusieurs exorcismes, de res-  
 dre; & en fin d'une façon hideu-  
 se & effroyable, dit confusément,  
 & au commencement six fois  
*Ma, ma, ma, ma ma, ma,* puis trois  
 fois, *Magot, Magot, Magot,* le-  
 quel estant decouvert par la de-  
 claracion de son nom, fut à la  
 poursuite des sainct. Exorcis-  
 mes, poursuiuy viuement, luy  
*commandant de quitter la place, &*  
*de laisser en paix ladite Dame,* que  
 contraint d'obeyr aux comman-  
 demens qui luy estoient faictz  
 par la Toute-puissance de Dieu,  
 sortit en fin en grossissant & tor-  
 dant extraordinairement la  
 bouche & le gosier de ladite Da-  
 me, laissant vne grande puant-  
 teur, qui fut sentie de plusieurs  
 & diuerses personnes dignes de  
 foy. le telmoignant, laquelle sor-  
 tie a esté encore manifestée, en

A ij

Un exemple de traitement de la sorcellerie au XVIIe siècle (A. D. Lot-et-Garonne 1 PL 65).

**La société infernale d'Agen.**

Elle a été citée par J.K. Huysmans dans "Là-Bas". Elle troubla la ville de 1835 à 1846. Une certaine Virginie racontait alors que depuis 1815, elle avait participé dans Agen à des messes noires dans lesquelles plus de 3000 hosties avaient été profanées. Elle fut interrogée par l'abbé Degans qui la baptisa en 1838 et tenta de la ramener dans la foi catholique. Virginie fit un récit détaillé des cérémonies de la société ainsi que des incursions quotidiennes du diable dans sa vie. L'évêque fit examiner Virginie par deux théologiens. Elle fut exorcisée selon les règles en vigueur à cette époque. Ces cérémonies durèrent plusieurs mois. Au cours de l'année 1840, Jésus apparut plusieurs fois à Virginie pour l'aider à combattre le démon. En 1846, après la mort de l'abbé Degans, l'évêque fit mener une enquête qui prouva qu'il n'y avait jamais eu de société infernale et que Virginie avait tout inventé.

**Bibliographie :**

- Le Journal du Lot-et-Garonne, samedi 25 juin 1825, pages 4 et 5 (Archives départementales de Lot-et-Garonne : 31 JX 4).
- GARCON (Maurice), "La société infernale d'Agen", extrait de la revue *Le Mercure de France*, 15 juillet 1928,
- GINZBURG (Carlo), *Les batailles nocturnes*, Flammarion, 1980.
- LEVI (Giovanni), *Le pouvoir au village*, Gallimard, 1985.
- SALLMANN (Jean-Michel), *Les sorcières, fiancées de Satan*, Découvertes Gallimard, 1989.
- BORDES (François), *Sorciers et Sorcières, Procès de sorcellerie en Gascogne et Pays Basque*, Privat, 1999.

**Pour approfondir cette étude :**

Quelques documents des XVIIe et XVIIIe siècles, sur la sorcellerie, disponibles aux Archives départementales.

Série B : B 216 (1611, plusieurs affaires), B 224 (1643), B 463 (1773-1774), B 484 (1777), B 525 (1784).  
 Série E Supplément : 2173, 2432, 2619 et 2707.